

LeddarTech reçoit un avis de radiation de la cote du NASDAQ et annonce avoir entrepris des procédures en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité au Canada

QUÉBEC, Canada, le 19 juin 2025 – LeddarTech® Holdings Inc. (« LeddarTech » ou la « Société ») (NASDAQ : LDTC), une société de logiciels reposant sur l'IA reconnue pour son innovation dans les systèmes avancés d'aide à la conduite (systèmes ADAS) et de conduite autonome (systèmes AD), annonce aujourd'hui que la Société a reçu, le 17 juin 2025, une lettre de décision (la « lettre de décision ») du Nasdaq l'informant que le Nasdaq a déterminé, conformément aux règles d'inscription du Nasdaq 5101, 5110(b) et IM-5101-1, que les titres de la Société feront l'objet d'une suspension de négociation à l'ouverture des bureaux le 24 juin 2025 et seront radiés de la cote du Nasdaq.

Le Nasdaq a fondé sa décision sur des préoccupations concernant (i) l'annonce de la Société de son intention d'engager des procédures en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) (la « LFI ») et des questions d'intérêt public connexes soulevées par ces procédures, (ii) la participation résiduelle des porteurs de titres cotés en bourse restants et (iii) la capacité de la Société de demeurer conforme à toutes les exigences d'inscription continue du Nasdaq.

La lettre de décision informe également la Société de son droit de faire appel de la décision. Cependant, la Société n'a pas l'intention à l'heure actuelle de faire appel de la décision. Par conséquent, la Société prévoit que ces titres feront l'objet d'une suspension de négociation à l'ouverture des bureaux le 24 juin 2025 et seront radiés de la cote du Nasdaq après le dépôt par le Nasdaq du formulaire 25-NSE auprès de la Securities and Exchange Commission.

Procédures en vertu de la LFI

À la suite de son communiqué du 16 juin 2025, la Société annonce avoir engagé des procédures en vertu de la LFI le 18 juin 2025. Par conséquent, les membres du conseil d'administration de la Société ont démissionné à cette date.

Des renseignements supplémentaires sur les procédures fondées sur la LCI seront accessibles en temps opportun sur le site Web de Raymond Chabot Inc.



À propos de LeddarTech

Entreprise mondiale de logiciels fondée en 2007, basée à Québec et disposant de centres de R&D supplémentaires à Montréal et Tel Aviv (Israël), LeddarTech développe et propose des solutions logicielles complètes de fusion bas niveau de capteurs et de perception reposant sur l'intelligence artificielle qui permettent le déploiement d'applications ADAS, de conduite autonome (AD) et de stationnement. Les logiciels de classe automobile de LeddarTech appliquent des algorithmes d'intelligence artificielle et de vision numérique avancés afin de générer des modèles 3D précis de l'environnement, pour une meilleure prise de décision et une navigation plus sûre. Cette technologie performante, évolutive et économique permet la mise en œuvre efficace de solutions ADAS pour véhicules automobiles et hors route par les équipementiers et les fournisseurs de rang 1 et 2.

Ayant déposé plus de 190 demandes de brevets (dont 112 accordées) qui améliorent les capacités des systèmes d'aide à la conduite, de conduite autonome et de stationnement, l'entreprise a contribué à plusieurs innovations liées à des applications de télédétection. Une plus grande conscience situationnelle est essentielle pour rendre la mobilité plus sûre, plus efficace, plus durable et plus abordable : c'est ce qui motive LeddarTech à vouloir devenir la solution logicielle de fusion de capteurs et de perception la plus largement adoptée.

Des renseignements complémentaires sur LeddarTech sont disponibles sur www.leddartech.com et sur LinkedIn, Twitter (X), Facebook et YouTube.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs au sens du *Private Securities Litigation Reform Act de 199*5 des États-Unis, de la section 27A du Securities Act de 1933, tel que modifié, et de la section 21E du Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (lesquels énoncés prospectifs comprennent également les énoncés prospectifs et les renseignements prospectifs au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables). Les énoncés prospectifs comprennent généralement des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou qui s'y réfèrent, et comprennent des termes tels que « pouvoir », « anticiper », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « croire », « s'attendre à », « projeter de » et autres expressions similaires et verbes au futur et au conditionnel notamment. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse font état, notamment, des procédures fondées sur la LFI. Les énoncés qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reposent sur des convictions et des hypothèses actuelles qui sont soumises à des risques et à des incertitudes, y compris les facteurs de risque détaillés de temps à autre dans les rapports de LeddarTech déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), y compris les facteurs de risque figurant dans le formulaire 20-F de LeddarTech déposé auprès de la SEC. La liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Sauf si la loi applicable l'exige, LeddarTech ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les énoncés prospectifs, ni à mentionner d'autres énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

Leddar, LeddarTech, LeddarVision, LeddarSP, VAYADrive, VayaVision et les logos associés sont des marques de commerce ou des marques déposées de LeddarTech Holdings Inc. et de ses filiales. Tous les autres noms de marques, noms de produits et marques sont ou peuvent être des marques de commerce ou des marques déposées utilisées pour désigner les produits ou les services de leurs propriétaires respectifs.

LeddarTech Holdings Inc. est une société publique cotée au Nasdag sous le symbole « LDTC ».